



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 septembre 2020

## OBJET :

DE-20-09-1-32) TARIFICATION D'UN PRODUIT EN VENTE A L'OFFICE DE  
TOURISME

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme  
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme  
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme  
ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M.  
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme  
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.  
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200930-lmc1H7716H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020  
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 relative à la tarification de nouveaux objets à l'effigie de la Ville ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite élargir son offre de produits proposés à la vente, contribuant ainsi à la promotion des atouts touristiques de la destination ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 24 septembre 2020,

## DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le principe d'une tarification, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, du topoguide « *Le tour de Paris à pied* ».

ARTICLE II : Dit que cet objet pourra constituer un prix ou une récompense, remis à titre gracieux dans le cadre de manifestations organisées ou accueillies par la Ville, sous réserve de son accord exprès.

ARTICLE III : Dit que les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*